

Carcassonne : Leclerc renouvelle son recours contre Rocardest

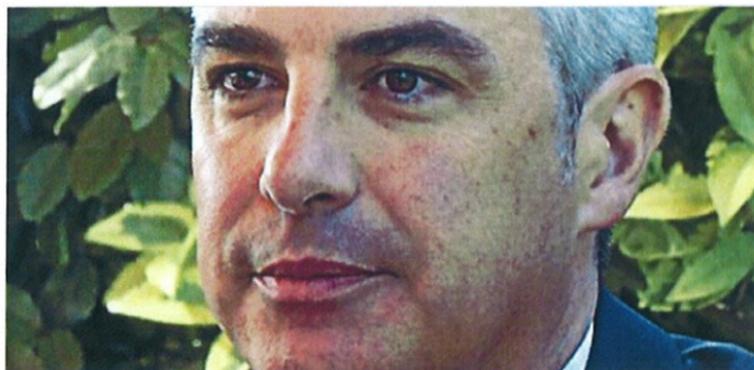
A. CA.

25/06/2013, 06 h 00

Recommander 1

0

Réagir



Laurent Boissonade : "Une logique de stratégie d'entreprise." (© D.R)

Laurent Boissonade, à la tête du centre Leclerc de Carcassonne, réaffirme son opposition au projet Rocardest, un centre-commercial de près de 28 000 m2 envisagé à l'entrée Est de la ville.

A quelques jours de la fin du délai légal de dépôt des recours contre le projet Rocardest, validé en commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) le 10 avril, les potentiels concurrents de la zone commerciale de 27 907 m2 portée par Lucien Ferrandis affichent à tour de rôle leurs choix. Et confirment donc que, comme en 2012, l'homme d'affaire devra passer par la périlleuse case de la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC), qui avait retoqué son premier projet en entendant les arguments des quatre sociétés auteurs de recours (Super U, Leclerc, Casino, Intermarché).

Yannick Rambaud, responsable de la SAS Pomart, à la tête d'Intermarché Pont Rouge, avait été le premier à réagir et à renouveler le recours engagé avec succès en 2012 contre la première mouture du projet Rocardest, quelques jours à peine après la décision de la CDAC. Avant même, donc, que la préfecture ne publie l'avis et n'ouvre la période de dépôt des recours.

"Logique de stratégie d'entreprise"

Ce lundi, il a été rejoint dans sa démarche par Laurent Boissonade, président de la SAS TPLM, à la tête du centre Leclerc de Carcassonne. Initiative qui relève selon lui d'une "logique de stratégie d'entreprise puisque en début d'année 2012 j'avais introduit un recours contre la décision de la CDAC de l'Aude du 6 janvier 2012 qui avait autorisé ce projet, par la suite annulé par la CNAC le 2 mai 2012. Pour les mêmes raisons qu'en 2012, je m'étonne de constater que l'on puisse valider un projet gigantesque (qui a d'ailleurs grossi entre la version de 2012, 24 627 m² et celle de 2013, 27 907 m²), projet qui est de nature à fragiliser

Facebook

Twitter

Envoyer par mail

Imprimer

+ grand + petit



LesEchos — Midi Libre

PARTENARIATS

Midi Libre



Vous cherchez
une formation ?
une école ?
une orientation ?

Midi Libre

Présente
les 100 métiers
qui recrutent en
Languedoc-Roussillon
vidéos et fiches métiers

**Ça peut vous
plaire... ou pas**

Carcassonne : la
bataille peut
commencer autour
de Rocardest

Carcassonne :
Auchan, figure de
proue du nouveau
projet Rocardest

D'Est en Ouest, les
grandes manœuvres
sur les zones

Le projet de
nouveau centre
commercial retoqué
en CNAC

Carcassonne :

de manière irréversible le tissu commercial de notre agglomération, qui affiche déjà un centre-ville en perdition et des zones commerciales en friche."

Un 3e recours déposé ?

Un 3e recours aurait également été déposé, cette fois par la société Brico Dépôt, selon une information délivrée par La lettre M la semaine passée. Pas de décision en revanche officiellement prise par Eric De La Jonquière, le PDG du Super U trébéen, qui a toujours déclaré attendre l'ultime moment pour se prononcer. Mutisme complet, enfin, du côté du Géant, où le responsable régional, Alain Stref, nous précisait hier que "cette décision ne concerne que le groupe Casino". Ce n'est donc que le 3 juillet que Lucien Ferrandis saura s'il doit faire face à un nombre de recours supérieur à l'an passé.